BREVET ÉLÉMENTAIRE

Les épreuves pour l'obtention du brevet élémentaire ont commencé hier; 372 aspirantes se sont présentées cette année. Voici les différentes compositions qui leur ont été imposées :

DICTÉE

Le Pays de Metz

La Croix Saint-Clément se dresse sur un chaume, à la pointe extrême du plateau de Gravelotte. C'est un des plus beaux points de vue mosellans. De ce belvédère, on domine la rivière sinueuse et brillante, au moment où sa vallée s'élargit pour devenir la plaine dans laquelle Metz s'étale. Et sur l'autre rive, en face, on voit se perdre à l'infini l'austère plaine de la Seille.

Le vent souffle toujours sur ce tragique plateau de Gravelotte. Il venait ce jour-là de France, et poussait dans le ciel de Metz une queue d'orage, des nuages frangés, noirs et lourds, la plupart empêchés de tomber par la rapidité de leur course. Ils glissaient, se séparaient, se retrouvaient sans cesse et croulaient toujours. Sous l'influence de ces choses aériennes qui fuient, la campagne faisait et défaisait ses contours avec une saisissante mobilité. Des traînées lumineuses voyageaient sur les côtes, sur la rivière, sur le canal rectiligne qui la double de ses miroirs; elles atteignaient un bois, un village pour l'illuminer quelques minutes et déjà le replonger dans l'ombre. En se reflétant sur la terre, ces lourdeurs du ciel prennent une légèreté magique; elles y dessinent mille formes fugaces et d'instables clartés.

La Moselle change de tons comme un serpent. Au loin, à droite, le pays de la Seille qui tout à l'heure brillait, s'enténèbre. Et voici que les nuées allument sur l'horizon le pays messin. Au milieu de l'immense paysage obscur et tout au bout de la vallée noire, seul, maintenant, c'est le fond qui brille et qui semble nimber d'une gloire la douce cité de Metz.

Maurice BARRÈS.
(extrait de Colette Baudoche).

QUESTIONS

1. Définir les mots : chaume, belvédère.
2. Expliquer la phrase : « La Moselle change de tons comme un serpent ».
3. Indiquer le nombre et la nature des propositions dans la phrase : « De ce belvédère on domine la *rivière sinueuse et brillante*, au moment où sa vallée s'élargit pour devenir la plaine dans laquelle Metz s'étale ».
4 Relever dans le texte les épithètes morales appliquées à des choses et expliquer ce qu'el les signifient.
5 Quelle impression vous laisse cette description.

ARITHMÉTIQUE

I. — 680 pièces de 5 francs en argent ont été retirées de la circulation en même temps que des pièces au titre de 0,835 de 2 francs, 1 franc et 0,50 cent. représentant une valeur de 15.000 francs. Toutes ces pièces ont perdu en moyenne 1/50e de leur poids et on les utilise pour fabriquer des pièces de 0,50 cent. Si l'on admet que les frais de cette fabrication s'élèvent, tout compris, à deux francs par kilogramme d'argent monnayé, dire si l'Etat a gagné ou perdu à cette opération et combien ?

II. — La fraction 167/169e peut-elle être simplifiée ? oui ou non et pourquoi ? Diminuez cette fraction des 3/16e de sa valeur en opérant seulement sur le dénominateur. Expliquez.

COMPOSITION FRANÇAISE

Pour se justifier d'une faute, on dit souvent : « Une fois n'est pas coutume ». Que pensez-vous de cette réponse ? En rapprochant cette parole de ce proverbe : « Il n'y a que le premier pas qui coûte », faites ressortir toute l'importance qu'il y a à surveiller tous ses actes.

Si ce proverbe nous met en garde contre nous-mêmes, n'y trouvons-nous pas, d'autre part, un stimulant dès qu'il s'agit de contracter une bonne habitude ?

L'Imprimerie de la *Croix du Nord*
se charge de l'exécution rapide et soignée
des
Têtes de Lettres, Factures, Memorandums

CHRONIQUE AGRICOLE

Un contrat à réformer

C'est celui qui règle le marché du nitrate de soude, et qu'on appelle généralement : Contrat de Dunkerque.

En connaissez-vous le terrain ? Si oui, avouez que c'est un véritable monument d'idiotie ; comme il n'est plus permis d'en rencontrer de nos jours, ou plutôt, c'est la consécration de l'arbitraire, du pouvoir absolu du vendeur sur l'acheteur.

Si non, jugez-en vous-mêmes.

D'abord, l'échantillonnage doit se faire **au départ**, par les soins du vendeur, ou de son agent.

Première absurdité.

Pourquoi pas, à l'arrivée ?

Car enfin, lorsqu'on livre de la bonne marchandise, on n'a rien à craindre de cette reconnaissance à l'arrivée ; je dirai même, que les maisons honnêtes l'accordent toujours et la désirent. N'est-ce pas, d'ailleurs le meilleur moyen de tuer un concurrent malhonnête Je pourrais vous citer, à l'appui de mon dire, telle maison très honorablement connue dans le monde commercial, qui a eu raison ainsi de ses rivales, peu scrupuleuses, en potasse.

Bref, l'échantillonnage doit donc se faire **au départ, à Dunkerque**. De sorte que, s'il plaisait à ces Messieurs de nous expédier du sel marin au lieu de nitrate, je me demande quel recours nous pourrions bien exercer contre eux.

Vous me direz : Pourquoi l'acheteur n'assiste-t-il pas à cet échantillonnage, puisque c'est son droit, prévu dans le contrat ?

Pourquoi ? Mais, parce que la chose est moralement impossible.

Et vous allez me comprendre, quand je vous aurai fait connaître une **seconde absurdité** de ce **contrat de Dunkerque.**

L'acheteur pourrait en effet assister à la prise d'échantillon, s'il savait le jour et l'heure où la marchandise va être expédiée, mais il n'en sait rien du tout.

Et c'est si vrai, que vous achetez, je suppose, dix mille kilos de nitrate livrables première quinzaine de juin (toujours d'après ce fameux contrat de Dunkerque), le **vendeur se réserve le droit de mettre la marchandise à votre disposition dès le 29 mai, ou de ne la livrer que le 17 juin,** deux jours après l'expiration du contrat, et encore après un rappel par lettre recommandée.

A moins donc de s'installer en permanence dans la cité de Jean-Bart, ou de s'y faire représenter, dites-moi, s'il n'est pas moralement impossible à l'acheteur, d'assister à l'échantillonnage ? Et, si ce n'est pas là de l'arbitraire, je n'y comprends plus rien.

Comment peut-on admettre, qu'un vendeur ait le droit de tenir son client en haleine pendant 20 jours ? Pourquoi peut-il, lui vendeur, obliger son acheteur à prendre livraison dans les 5 jours de la mise à disposition, ou bien lui faire, impunément, tirer la langue encore deux jours après la date d'expiration du contrat ?

De quel droit, sinon par arbitraire ?

D'ordinaire, dans les marchés, vendeur et acheteur d'accord sur le prix, s'entendent aussi pour l'époque de la livraison. Mais, si, pour une raison ou une autre, l'acheteur, par exemple, désire la marchandise deux jours avant ou deux jours après l'époque fixée, il y a moyen de composer.

Ici, pas du tout, l'acheteur n'a plus voix au chapitre, le vendeur seul est maître absolu, et selon que ses intérêts lui commanderont de livrer le 1er ou le 15 du mois, il agira, en toute sécurité, sous le couvert du susdit contrat de Dunkerque.

D'ordinaire encore, dans le commerce, on est aimable avec les absents. Même à Madame Rasoir, qui fera vider tous les rayons d'une vitrine pour trouver une cravate de son choix, et qui s'en ira, finalement, après avoir acheté pour un sou d'épingles, ou dix centimes de cordonnet, la demoiselle de magasin a ordre de faire bonne figure, et c'est avec la bouche en cœur, et le sourire sur les lèvres, qu'elle lui dira : « Au revoir, Madame, toute à votre service. »

Ici, ce sont les rôles renversés.

Les vendeurs sont aussi peu aimables que possible, pour ne pas dire désagréables, avec leurs acheteurs ; et, si, par hasard, ils vous font plaisir en mettant la marchandise à votre disposition au jour demandé par vous, c'est que la combinaison doit leur profiter à eux, tout d'abord.

Mais du moins, direz-vous, peut-être, ces gens-là sont « **coulants** » pour le paiement ?

Gardez-vous surtout de le croire.

On dit vulgairement : Pas d'argent, pas de Suisses ; c'est pour le nitrate que la chose est surtout vraie.

Le paiement doit en effet se faire à Dunkerque **avant l'enlèvement de la marchandise** ; ou, du moins, le vendeur se réserve le droit d'exiger l'ouverture d'un crédit de banque pour la contre-valeur de la marchandise. (Toujours en vertu du contrat en question.)

Comme vous voyez, ces Messieurs ne courent aucun risque, c'est pour eux la sécurité la plus complète, et c'est bien le cas de dire qu'ils ont tous les atouts dans leur jeu.

Un point sur lequel le **susdit contrat** est muet, c'est la question des sacs.

Il est vrai qu'elle aurait été réglée vraisemblablement, elle aussi, comme toutes les autres, à l'avantage du vendeur.

Néanmoins je ne puis la passer sous silence ; car, franchement, il n'est pas permis d'expédier de la marchandise, qui coûte de 23 à 25 francs les cent kilos dans de pareils torchons.

Quand on paie, comme nous payons, brut pour net, c'est-à-dire le prix du sac au prix de la marchandise, on a le droit d'avoir un bon sac.

Or, ce ne sont pas des sacs qu'on nous livre, mais de véritables loques trouées, qu'un marchand de chiffons n'achèterait pas à cinq francs les cent kilos.

Et je ne suis pas le seul à le dire : Samedi dernier, un négociant d'Arras envoyait à toute sa clientèle une circulaire dans ce sens.

Et encore, là n'est pas le plus grand mal. Il en résulte surtout de la perte de marchandise, qu'occasionne **inévitablement**, dans la manipulation, un si minable emballage.

Il est plus que temps, donc, de faire cesser un pareil abus.

Que ces messieurs les « nitratiers » acceptent un contrat dans les conditions des autres contrats, qu'il n'y soit plus question de reconnaissance au départ, mais à l'arrivée, qu'ils n'aient surtout plus le droit d'expédier la marchandise quand bon leur semble, mais, **au plus tôt**, à la date d'entrer en vigueur du contrat et, **au plus tard**, cinq jours avant la date d'expiration; en un mot, qu'ils deviennent des négociants ordinaires, avec qui l'on puisse s'entendre à l'amiable, au lieu d'avoir à compter, avant tout, avec leurs lubies de princes de la finance, qu'ils nous accordent le paiement à l'arrivée de la marchandise, comme pour tous les autres engrais ; en un mot, qu'on réforme ce contrat stupide qui a nom : contrat de Dunkerque, c'est justice et nécessité.

Sinon, faisons la grève du nitrate, remplaçons-le par le sulfate d'ammoniaque : c'est possible et facile.

L. CENSIER.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'HAZEBROUCK

Aldor Willaert, 25 ans, journalier, à Waton (Belgique), quatre mois de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Louis Widehem, 67 ans, journalier, à Lille, deux mois de prison pour vagabondage et mendicité et 5 francs d'amende pour ivresse.

Eugène Portail, 29 ans, employé de commerce, sans domicile fixe, quinze jours de prison pour vagabondage.

Auguste Defer, 38 ans, journalier, à Armentières, deux mois de prison et 500 francs d'amende pour contrebande.

Jules Lethoor, 48 ans, fraudeur, à Nieppe, six jours de prison et 1.202 fr. 50 d'amende pour contrebande.

Maurice Decroocq, 20 ans, journalier, à Steenvoorde, 25 francs d'amende pour rébellion envers la gendarmerie.

Joseph Sansen, 25 ans, journalier, à Steenvoorde, 40 jours (sursis), pour coups et blessures.

Julie Savaëte, 35 ans, ouvrière de fabrique, à Nieppe, 5 francs d'amende pour infraction à la loi du 8 août 1893 sur les étrangers.

Omer Leplat, 26 ans, journalier, à Cassel, quinze jours de prison et 5 francs d'amende pour coups et blessures et ivresse.

Marcel Ruyffelaere, 17 ans, journalier, à Hazebrouck, déclaré coupable de chasse avec engins prohibés et outrages aux gardes-chasse, a été acquitté comme ayant agi sans discernement et remis à ses parents.

Henri Sence, 61 ans, ouvrier agricole, à Vieux-Berquin, 50 francs d'amende pour chasse avec engins prohibés et en temps prohibé.

Georges Bellynck, 31 ans, cultivateur, à *Ochtezeele*, et Alfred Lafère, 31 ans, cultivateur à Zuytpeene, chacun 25 francs d'amende pour outrages envers un garde.

La Villette, le 21 juin 1909

ESPÈCES	QUANTITÉS amenées	QUANTITÉS vendues	Poids moyens	Prix du kilog. par qualité — Viande nette 1re	2e	3e	Poids vif 1re	2e	3e
Bœufs..	2.840	2.803	...	1 60	1 50	1 44	.96	.90	.79
Vaches.	100	952	...	1 53	1 43	1 38	.94	.87	.76
Taureau	202	244	...	1 3,	1 30	1 24	.74	.71	.68
Veaux..	1.854	1 776	..	2 00	1 90	1 80	1 20	1 14	1 08
Mouton.	16.742	16 42	.	2 16	2 13	2 00	1 18	1 09	1 05
Porcs...	4.933	4.956	...	1 40	1 30	1 20	.96	.90	.84

Peaux de moutons rases : 1,50-3.
— demi-laine : 2,50-4.

Physionomie des ventes

Bœufs. — Vente plus facile.

On cote : limousins et périgourdins 0,80-0,86, bourbonnais et marchois 0,78-0,81, sucriers 0,68-0,71, vendéens et maraîchins 0,68-0,75, normands 0,78-0,82.

Veaux. — Vente plus ferme.

On cote : choix de Brie, de Beauce, du Gâtinais 1-1,06, champenois et manceaux 0,90-0,95, *gournayeux* et picards 0,85-0,90, caennais 0,75-0,85.

Moutons. — Vente calme.

On cote : agneaux 1,18-1,28, Midi 1,02-1,05, métis 1,02-1,07, Centre 1,10-1,16, africains 1-1,05.

Porcs. — Vente difficile.

On cote : porcs maigres 0,48-0,50, gras 0,46-0,48.

MARCHÉS

BERGUES, le 21 juin 1909

Marché très peu fréquenté aujourd'hui.

Blés pas d'offres pour ainsi dire, mais pas de demande non plus du commerce et de la minoterie. Valeur du blé nominativement, 21 fr. aux 80 kilos nets.

Avoines, 22 fr. Seigles 18,75.

Haricots, rien sur place ; commercialement, 24 fr. aux 85 kilos nets.

Cours grains exotiques pour le commerce : Maïs, 18,75 ; orges Russie, 15,50 ; orges Tunisie, Algérie nouvelle récolte attendue juin, 17,75 ; liv. 4 septembre, 16,75.

Nitrate, disponible, 23,25 ; campagne prochaine, 22,75.

Valenciennes, 19 juin.

Sucre blanc en morceau	. . .	63..	61..
Sucre roux	. . .	25..	26..
Farines 1re qualité	100 kilos	31.00 à	36..
Blé blanc	80 kilos	22 .	à 22,25
Blé roux	80 kilos	21.25	à 21,7.
Sons	100 kilos	14..	....
Seigle	100 kilos	18.75	19..
Orges	. . .	22..	23..
Escourgeons, l'hectolitre	. . .	22..	23..

Avoine. . . les 100 kilos.	21,..	22,.
Tourteaux de lin, 1er choix	20,.	20,50
Tourteaux colza bonne qualité	12,75	13,75
Tourteaux colza engrais.	11,50	11,75
Tourteaux ricin.	9,25	....
Engrais sang et viande.	13,50	....
Sulfates d'amoniaque.	31,50	31,75
Nitrate.	26,75	27,25

Taxe du pain

Le kilog de pain blanc, 1re qual.	0,35
Le kilog de pain bis	0,30

Marché aux bestiaux

14 juin.

Espèces	Amenés	Extra	1re qual.	2e qua
Bœufs	160	1.05	1 ,,	0.90
Vaches	130	0.95	0 85	0.75
Taureaux	3,	0 95	0 85	0 75
Veaux	12	1.35	1.25	1.15
Moutons	...	....	....	....

Fourrages, les 500 kilogs

	1re qual.	2e qual.
Foin	75...	....
Luzerne	75...	....
Paille de blé	42...	....
Trèfle	75...	....

MÈRE

L'heureuse mère, comme tant d'autres femmes, n'a confiance que dans la Tisane Américaine des Shakers. Les jours où ses occupations journalières lui pesaient, où rien ne semblait vouloir réussir, où ses propres enfants lui constituaient une charge, ne sont plus maintenant qu'un souvenir lointain ! Disparus aussi les migraines, les étourdissements, la sensation permanente de fatigue, les oppressions ! Tous ces malaises l'ont quittée le jour où elle a pris pour la première fois la Tisane Américaine des Shakers et ils ne réapparaîtront jamais plus, tant qu'elle en aura sous la main. C'est le remède par excellence contre les mauvaises digestions et celui que des centaines de milliers de familles en France emploient sans cesse. Il est bon pour la mère, bon pour le père, en un mot bon pour toute la famille. Demandez à M. Fanyau, pharmacien à Lille, sa brochure explicative gratuite.

LA
TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS

TOUTES LES FAMILLES soucieuses de leurs santés
devraient toujours avoir une petite provision de quelques litres
de l'excellent VIN de
BANYULS-TRILLES
et en prendre un verre avant chaque repas si elles veulent se réconforter agréablement, car cet incomparable et délicieux apéritif est soigneusement préparé avec un vieux vin exquis et le meilleur quinquina.
Il est, d'ailleurs, recommandé par le Corps médical depuis longtemps aux Dames, Hommes et Enfants.
On le trouve chez tous les Entrepositaires et de les principales épiceries.
Exiger l'étiquette sur la bouteille

Le gérant : Ch. VERIN.
Imp. Croix du Nord, 15, r. d'Angleterre. Lille

Une maison propre,
du linge propre,
et des effets propres,
sont assurés par l'usage du
SUNLIGHT SAVON.

SAVONNERIES LEVER FRÈRES
LILLE

PORT DE DUNKERQUE

ENTRÉES du 20 juin

Légué, g. fr. Valentine, 71, blé.
Légué, g. fr. Défi, 76, lest (b. du Commerce).
Cherbourg, vap. fr. Ville de Bordeaux, 845, lest (darse 1 Est).

du 21 juin 1909

Leith, vap. ang. Astrologer, 578, dm.
Hull, vap. ang. Polo, 288, dm.
Londres vap. ang. Auricula, 412, dm.
La Pallice, g. fr. Regina Cati, 117, blé.
Nororossisk, vap. ital. Uranus, 2501, dm.
Umea, vap. dan. Jeanne, 720, bois.
Bordeaux, vap. fr. Gyptis, 724, dm.
Saint-Malo, vap. fr. Léon, 313, dm.
Helsingfors, vap. ang. Somerford, 1172, bois.

SORTIES du 20 juin

Rotterdam, vap. fr. Amiral Lhermite, 86, dm.
Oran, vap. fr. Ville de Carthage, 1415, dm.
Shields, vap. suéd. Skane, 999, lège.

du 21 juin 1909

Dovercourt, sl. ang. Vedanta, 73, briques.
Londres, 4-m. ang. Lauristan, 2133, lest.

NOUVELLES MARITIMES

ARRIVAGES :	VENANT DE :
Boulogne 20, sl. Défi	Légué
Cherbourg 19, vap. fr. Deux Frères	Havre
DÉPARTS :	**ALLANT A :**
Kurrachee 18, st. Hartland (Port-Saïd pour ordres).	R. U. ou Cont.
Saïgon 17, st. fr. Am. Obry	Haïphong
Kobe 15, st. fr. Am. Exelmans	San Francisco
Falmouth 20, 3-m. Marg. Dollfus	Brake
St-Pétersbourg 18, st. Pawel Andrejeff	Dque
St-Pétersbourg 18, st. Hermia	Dque

PASSAGE. — Ste-Catherine 20, remorqueur Atlas de Dunkerque.

Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 150 millions entièrement versés

Les Agences à :
ROUBAIX, 30, Grande-Rue ;
TOURCOING, 19, rue Carnot ;
paient dès à présent les COUPONS à l'échéance de juillet 1909.
ORDRES DE BOURSE (comptant ou terme)
Versements, Echanges, Transferts
Renouvellement de Feuilles de Coupons, etc.
Souscriptions, LOCATION de COFFRES-FORTS
GARDE DE TITRES
Dépôt de Colis

FEUILLETON — N° 18

LE GOUFFRE D'OR

Par Maxime AUDOUIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Millions de l'Oncle Job

(SUITE)

— Tout ça, vous le pensez bien, monsieur Eusebio, finira par se débrouiller, mais, en attendant, il nous paraît préférable de ne pas la mettre dans nos confidences, du moins pour le moment.

— Je me range à votre avis. Eh bien ! restez ici, M. de Trégasté et vous, tout le temps qu'il vous plaira. Je doute que l'on vienne vous y relancer. Usez donc de cette maison comme si elle était la vôtre, et comptez de la façon la plus absolue sur mon concours et mon dévouement.

— Merci, fit simplement Lagadu. Maintenant, monsieur Eusebio, il y a une chose qui nous préoccupe, Olivier et moi, c'est de savoir si mon pauvre maître est venu à l'hacienda ?

— Cela, je l'ignore.

— Personnellement, vous n'avez pas vu Monsieur de Trégasté ?

— Non.

— Avec qui avez-vous donc traité ?

— Mais avec lui-même.

— Je ne comprends plus.

— J'entends que sa signature figure au contrat de vente.

— Vous avez ici ce contrat ?

— Je l'ai ici dans mon secrétaire.

— Auriez-vous la bonté de me le montrer ?

— Volontiers.

A peine eut-il jeté les yeux sur ce document, que Lagadu s'écria :

— Parbleu ! je m'en doutais ! cette signature ressemble à celle de mon pauvre maître comme un chauffeur ressemble à un matelot !

— C'est donc un faux ?

— Je puis vous le certifier, tout ce qu'il y a de plus faux !

— Diable !

— Vous dites que vous n'avez pas vu monsieur de Trégasté, ou celui qui se faisait passer pour tel ?

— Je vous le répète.

— Alors, il y a eu un *intermédiaire* ?

— Sans doute.

— Et cet intermédiaire a été ?...

— Le régisseur de monsieur d'Urbec, un sieur Beauvoisin.

— Ah ! enfin, s'écria Lagadu en se frottant les mains, nous tenons un bout du peloton, car le sieur Beauvoisin pourra, lui, nous mettre sur la piste du faussaire, à *moins que lui-même n'ait « mitonné » dans* l'affaire à son profit.

— J'ai toujours entendu parler de ce Beauvoisin comme d'un parfait honnête homme ; on le dit, à la vérité, joueur et de caractère un peu bizarre, mais de là à tremper dans une combinaison criminelle comme celle dont M. de Trégasté me paraît avoir été victime, il y a loin.

— Vous le connaissez ?

— Très peu ; je n'ai eu de relations avec lui qu'à l'occasion des négociations relatives à l'achat de l'hacienda, je ne puis donc répondre de lui, je crois toutefois qu'il a dû être joué, lui aussi, par votre bandit de Perez, ou je me tromperais fort sur son compte.

— Enfin, tout ça n'est pas clair, vous en conviendrez vous-même, monsieur Eusébio, et il faut de toute nécessité que nous causions entre quatre-z'yeux avec ce Beauvoisin.

— Cela me semble utile.

— Où habite-t-il actuellement ?

— Je l'ignore, mais voici le renseignement que je puis vous donner, l'ayant recueilli des gens mêmes de l'hacienda. Vous savez peut-être que Beauvoisin est un ancien gambusino ?

— Vous dites ?

— Un ancien chercheur d'or, si vous préférez. C'est aux *Placers* qu'il s'est *lié* avec M. d'Urbec, aussi pauvre que lui au début. Ils parlaient la même langue.

— Beauvoisin est Français ?

— Non, Canadien d'origine française. Les deux amis tombèrent sur un riche filon qu'ils exploitèrent en commun. Mais, alors que M. d'Urbec économisait soigneusement ses pépites, Beauvoisin, vrai panier percé, perdait les siennes au jeu. Vint un jour où le premier se trouva à la tête d'une somme suffisante pour acheter cette hacienda, qui, négligée par son précédent propriétaire, n'avait à cette époque que peu de valeur ; il y amena son insouciant ami en qualité de régisseur.

— L'oncle d'Olivier lui a laissé, à sa mort, un beau denier, cinq cent mille francs !

— Qu'il s'est empressé de liquider au « monte » et au poker dans les maisons de jeu de Mexico. Ruiné jusqu'à la dernière piastre, l'incorrigible « gambusino », repris de la fièvre de l'or et des aventures, est reparti pour les placers.

— Et où sont ces placers ?

— Tout au nord, dans l'Etat de Sonora.

— Je les croyais abandonnés ?

— La faveur des mineurs s'est portée vers d'autres régions, il est vrai, mais ils ne sont pas épuisés. En tout cas, Beauvoisin répétait à qui voulait l'entendre que le filon d'où son ami d'Urbec tira sa fortune était loin d'avoir livré tous ses secrets.

— C'est donc là-bas que nous devrons aller le chercher ?

— Si le cœur vous en dit.

— Faudra bien ! Vous ne connaissez pas mon Olivier : c'est un vrai Breton, voyez-vous, et un gars ! S'il s'est mis dans la caboche de rejoindre ce Beauvoisin pour apprendre de lui quelque chose sur son père, il n'hésitera pas à courir après lui, jusqu'au bout du monde !

— C'est à coup sûr un brave enfant, et il mérite de réussir dans sa pieuse entreprise. Beauvoisin ne doit pas être introuvable. L'Etat de Sonora est grand, mais je puis vous aider à limiter vos recherches dans une sensible mesure.

— De quelle façon ?

— En vous indiquant le gisement de son ancien placer.

— Ah ! ah ?

— Oh ! avec une approximation qui, sans doute, vous paraîtra insuffisante, car, dans notre pays, nous ne regardons pas à quelques dizaines de lieues de plus ou de moins.

— Dites toujours ?

— Eh ! bien, le fameux nid à pépites de Beauvoisin doit être situé à l'extrême frontière du Mexique, entre Arispe et Tubac.

— Soit, cela nous procurera une petite promenade.

— Une promenade non exempte de danger ; en effet, bien qu'il n'y ait plus grand chose à redouter de la part des Indiens, le pays n'est pas très sûr, et l'on y est exposé à de fâcheuses rencontres.

— Que voulez-vous ! on s'y habitue : n'avez-vous pas vu, de vos yeux, que jusque dans ces parages, à une lieue de votre habitation, on court encore bel et bien le risque de se faire assassiner ?

— Mais cet enfant ?

— Le petit a du sang de marin dans les veines : il renifle après les aventures comme un cheval de guerre après la poudre... Bah ! moi-même, s'il faut que je vous l'avoue, je ne suis pas autrement fâché de me donner de l'air avant de prendre définitivement ma retraite. Ce sera bien assez tôt, une fois de retour au pays, d'aller réchauffer mes rhumatismes au soleil du Café des Câlins sur le banc où nous autres vieux, aimons à rabâcher nos prouesses du temps jadis !

L'entretien se termina sur cette perspective mélancolique.

Grâce à sa jeunesse et à la vigueur de son tempérament, au bout d'une huitaine, Olivier, à peu près rétabli, pouvait, appuyé au bras de son fidèle Lagadu, visiter en détail l'hacienda, dont leur hôte leur faisait lui-même obligeamment les honneurs.

Dans notre pays où la propriété foncière est morcelée à l'infini, nous nous faisons difficilement une idée de ces vastes domaines agricoles qui, au Mexique, occupent des étendues de terrains d'une superficie souvent égale sinon supérieure à celle d'un de nos cantons ou même d'un de nos arrondissements.

L'hacienda de Buenaventura, qui s'étendait presque jusqu'aux rives du lac de Chapala, sur une longueur de plus de deux lieues, mesurait environ douze mille hectares, consacrés tant à la culture du maïs, du blé et d'autres céréales, qu'à l'élevage. En ce qui concernait cette branche d'exploitation, elle nourrissait 6000 têtes de gros bétail, dont une *moitié* seulement appartenait à don Eusebio, la propriété de l'autre moitié se distribuant entre divers éleveurs qui lui payaient un droit de pâture de trois piastres par saison, c'est-à-dire pendant la période qui s'étend du mois d'août au mois de mai et qui constitue la saison sèche. Qu'on ajoute à cette nomenclature 600 chevaux et mulets, 2000 moutons et chèvres, sans compter toute une population de porcs, et l'on concevra ce qu'est au Mexique une hacienda de minime importance.

(A SUIVRE).

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
CACAO D'AIGUEBELLE
Dépôt : 74 bis, rue Nationale, LILLE

ANNONCES LÉGALES

SALLE DES ADJUDICATIONS
DES NOTAIRES DE LILLE
rue de Puébla, 7

Etude de Me Auguste ROURE, docteur en Droit, Notaire à Lille, rue de Pas, 13 bis.

Le lundi 28 juin 1909, à deux heures

A VENDRE
par adjudication
LILLE
Rue Charles-Quint, 6
(avec sortie cour du Petit-Château)
MAISON double
avec jardin
à usage de rentier et propre au commerce de gros ou à l'industrie.
Libre d'occupation
Mise à prix : **28.000 fr.**

BELGIQUE A vendre en bloc fermes et bois, revenu net 93.000 francs. Prix 3.000.000. Facilités paiement. — S'adresser au notaire JEANMART, à Mons (Belgique). 729

DEMANDES et OFFRES D'EMPLOI

Chauffeur mécanicien
muni de bons certificats, demande une place, de préférence à Tourcoing. Ecr. au b. du j., 1, rue des Sept-Agaches, Lille, aux init. R.R.R. 1417

Personne
de 30 à 40 ans, sérieuse, est demandée comme servante non logée. Gage 30 fr. par mois. S'adr. place des Reigneaux. 19 Lille. 1416

Nourrice sèche
bretonne, ou menne, est demandée pour enfant, chez Mme Aug. Lepoutre, 36, rue Pellart, Roubaix. — Se présenter, de 9 à 11 heures, lundi 1414

Directeur de Tissage
On demande un directeur, muni des meilleures références pour tissage des environs d'Armentières. Pr. l'adr. au b. du j., 1, r. des Sept-Agaches, Lille. 1406

On demande pour une campagne, à quatre kilomètres de Dunkerque, un
Cocher-jardinier
marié, homme à tout faire. — Ecr. au b. du j., 1, r. des Sept Agaches, Lille, aux init. A.P. 1401

Cabinet de L. MONTAIGNE-DELOS Gradué en droit, 320 bis, rue Solférino, à LILLE.
A VENDRE
Ferme avec 7 hectares aux environs de Lille, face à route fréquentée, pâtures plantées d'arbres fruitiers en pleins rapports, on ferait bail de 9 ans sur le pied de 3.25 pour cent.
CAPITAUX A PLACER sur hypothèque à 4 %
Bureau de 2 à 6 heures

BOUTEILLES occasion
TOUS GENRES A VENDRE
Articles de caves et Bouchons
DEFFRENNES
13, rue Ban-de-Wedde, LILLE

On recherche commerce
ou petite industrie à Lille, de 25 à 30.000 francs. Rép. au bur. du j., 1, rue des Sept-Agaches, Lille, aux initiales A. R. L.

Actions
Cours exceptionnels de première heure avec droit aux bénéfices sur 5.20 prix nominal. Compagnies honorables, sérieusement dirigées. — Arizona bouse copper, 2.75 ; Daly mines, 1.50 ; Western mines, 0.75. Pour tous renseignements, s'adr. rue de Roubaix, 33, à Tourcoing. 1133

VOITURES neuves et occasion
à vendre 102, rue E. Devaux, Saint-Omer, 5 landaus carrés, 3 mylords grands bateaux avec roues caoutchoutées. — 4 mylords avec roues ordinaires, 2 victorias, ducs, tapissière, coupés, phaétons, omnibus, breacks, charrettes anglaises, tonneau, derby à 4 roues et plusieurs autres voitures.
Harnais neufs et d'occasion à 1 et 2 chevaux pour toutes tailles.
Un très bon soufflet de forge. Un enclume de 206 kil. avec la série d'estampes de dessus et dessous. A vendre à de bonnes conditions. 878

Fortes remises à bons agents pour placer vins de choix, C. Martin, Ste-Cécile, Narbonne. 957

CABINET DENTAIRE
Jules BECK, Dentiste
12, rue Saint-Genois, 12
(près le Gareat l'Église St-Maurice)
— *LILLE* —
Maison spéciale et recommandée pour la pose des dents et dentiers perfectionnés et garantis à des prix modérés. — Soins de bouche. — Extraction sans douleur. — Visible tous les jours de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. le mardi excepté.

GRAINES, SEMENCES
potagères, fourragères
ET DE FLEURS
SPÉCIALITÉ DE
TRÈFLES A GROSSES TIGES
Luzernes, Betteraves
CRÉATION de PRAIRIES
CATALOGUES FRANCO
F. MONTAIGNE-QUÉTU
A. DIDIERJEAN-QUÉTU
5, r. des Sept-Agaches, LILLE
EXTERMINATION des RATS

0 f. 60 franco par poste

PREMIÈRES COMMUNIONS

Ouvert DIMANCHES & FÊTES

GRAND HOTEL FONTAINE Pension Prix modérés
Arrangements pour familles. Ascenseur « OTIS » Lumière électrique

VIGNERON non commerçant
offre ses Vins de table à bon marché
ÉCHANTILLONS GRATUITS
Ecrire à M. BONNET, 15, rue Four-des-Flammes
— MONTPELLIER —

Par ses Applications
à la cuisine et aux usages domestiques, le gaz réalise le summum des qualités de propreté, de commodité, d'hygiène et d'économie qu'on peut attendre d'un agent de chauffage.
Aussi, la ménagère vraiment soucieuse de sa santé et de ses intérêts, utilise-t-elle le réchaud à gaz qui convient à tous et répond à tous les besoins.
—o—
Voir Exposition, 16, rue du Curé, Roubaix.

GRAND CHOIX de LAINE à MATELAS
chez M. J. GOLDSTEIN, à Carvin. Qualité extra à 3 fr. 50 le kilo. Prix spéciaux pour hôtels, hôpitaux, pensionnats, etc.

FABRIQUE SPÉCIALE DE BANDAGES
Maison BORGHI, **Decroix**, Succ
81, RUE DE L'HOPITAL-MILITAIRE, 81
—o— LILLE —o—
Maison de 1er ordre, Fondée en 1850

SPÉCIALITÉ DE CEINTURES POUR DAMES
APPAREILS ET CORSETS ORTHOPÉDIQUES
pour le redressement de toutes difformités
Articles en tous genres pr malades. Réparations
PESSAIRE-BORGHI breveté
PROTHÈSE : JAMBES DE BOIS, JAMBES ET BRAS ARTIFICIELS, BÉQUILLES
Bas pour varices, tissu spécial
Madame DECROIX s'occupe spécialement des Dames
Seul dépositaire à LILLE des **Bandages Wickham**, s'ajustant d'eux-mêmes, sans sous-cuisses et sans fatiguer les hanches.

Vu par Nous, Maire de la Ville de Lille
pour légalisation de la signature de M. Ch. Vérin